

Robert Ageneau, José Arregi,
Gilles Castelnaud, Paul Fleuret
et Jacques Musset

Réformer ou abolir la papauté

Un enjeu d'avenir
pour l'Église catholique



Sens & conscience

Collection dirigée par Robert Ageneau

La pratique dominicale sombre dans les pays de l'Europe (en France, elle avoisine aujourd'hui les 2 %). Les vocations diocésaines sont en chute libre et les ordinations à la prêtrise se tarissent. Les évêques tâchent de colmater les manques par des prêtres issus d'instituts traditionnels de droit pontifical ou par la venue de prêtres de l'Afrique au sud du Sahara et d'autres pays, n'ayant disposé souvent que d'une formation plutôt conservatrice.

Bref ! L'Église catholique est entrée dans une crise profonde. Sa rigidité en tous domaines l'a rendue incapable de comprendre la modernité et de répandre intelligiblement le message de l'Évangile. Sa doctrine traditionnelle n'est plus crédible, ni pour le monde, ni pour les chrétiens éclairés par la philosophie des sciences. De plus, son organisation uniforme ne laisse aux Églises locales aucune liberté de s'administrer et beaucoup d'entre elles piaffent devant cette contrainte humiliante.

Dans ce processus de blocage, le rôle de la papauté romaine n'est pas neutre. Faut-il attendre indéfiniment ou désespérément l'élection d'un pape vraiment réformateur, alors que tout montre que le système catholique est irréformable ? Ou bien faut-il poser plus clairement l'hypothèse d'une modification substantielle du statut du pape, pour redonner à l'ensemble catholique des capacités d'innovation et de pluralisme, avec plus de liberté ? C'est cette seconde hypothèse qui est ici suggérée et développée.

C'est en effet sur le constat de ces questions que le projet d'un ouvrage cherchant à faire le point sur la papauté est né dans notre esprit. Cet essai le fait, en recourant à l'étude des sources du Nouveau Testament et en revisitant l'histoire de l'Église catholique, avec notamment les ruptures du XVI^e siècle. Il s'arrête en particulier sur les difficultés de l'Église catholique, dans la période dite moderne, à comprendre la naissance et le développement de l'athéisme, ainsi qu'à assumer les exigences de la démocratie comme les émancipations des sociétés civiles.



ISBN : 978-2-38409-311-3

RÉFORMER OU ABOLIR LA PAPAUTÉ

Visitez notre site :
www.karthala.com
Paielement sécurisé

© Éditions KARTHALA, 2025
ISBN : 978-2-38409-310-6

**Robert Ageneau, José Arregi, Gilles Castelneau,
Paul Fleuret et Jacques Musset**

Réformer ou abolir la papauté

**Un enjeu d'avenir
pour l'Église catholique**

**Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

Introduction

Robert AGENEAU

L'histoire de la papauté n'est pas sans interroger de nombreux catholiques, tant elle a marqué leur histoire, souvent pour le moins bon. À l'époque moderne qui commence avec la Renaissance, la papauté a préservé l'unité institutionnelle des catholiques, mais au prix de grandes ruptures, comme la Réforme protestante et la formation de l'Église anglicane. Et aussi au prix de mesures autoritaires imposant aux catholiques une obéissance absolue. Elle a aussi refusé longtemps une bonne partie de la culture moderne, en particulier l'autonomie de la raison et sa fonction critique, les idées des Lumières exprimées dans l'Encyclopédie, les résultats des sciences (à commencer par les conclusions de Galilée). Au XIX^e siècle, l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* de Pie IX sont des textes particulièrement réactionnaires, foulant aux pieds les droits humains et sociaux les plus élémentaires. Au début du XX^e siècle, le pape Pie X a brutalement mis fin à la recherche dite moderniste, dont le but était de repenser le christianisme dans la culture moderne, et il a organisé un système de surveillance tatillonne dans tous les diocèses pour contrer toute recherche nouvelle. C'est dans ce contexte que, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, de nombreux théologiens catholiques ont été condamnés par Rome et que Pie XII mettra

fin en 1954 à l'engagement des prêtres-ouvriers qui expérimentaient une nouvelle forme de présence des chrétiens en milieu ouvrier.

Le concile Vatican II devait réformer l'Église en profondeur. Convoqué en janvier 1959 par Jean XXIII, il fut présenté comme un temps d'*aggiornamento*, de mise à jour, un apport d'air frais dans une institution qui avait besoin d'ouvrir ses fenêtres. On prête à Jean XXIII ces propos sans équivoque : « *Je ne peux rien contre la Curie, je convoque un concile* ». Avec ses quatre sessions (1962-1965), Vatican II fut effectivement un moment d'ouverture et de dialogue. Mais le bilan qui en a été fait n'est pas à la hauteur des espérances qu'il souleva. Les réponses conciliaires apparaissent relatives et partielles et de plus on constate que certaines questions d'importance ont été résolument écartées. L'Institution catholique avait un énorme retard à rattraper. L'ouverture avait besoin d'être poursuivie, approfondie, en un mot d'aller plus loin.

Or ce n'est pas ce qui s'est passé. Le pape Paul VI, qui avait accompagné les trois dernières sessions du concile (1963-1965), est revenu, une fois les évêques rentrés dans leurs diocèses, à un mode de gouvernement préconciliaire, car le concile avait reconnu et confirmé à la papauté toutes ses prérogatives passées. Il laissera, d'une part la Curie romaine reprendre du poil de la bête, et court-circuitera, d'autre part la grande commission « famille et sexualité » mise en place par le concile pour continuer après 1965 un travail collectif sur le sujet. Cela l'amènera, en 1968, à la publication de l'encyclique *Humanae vitae* condamnant l'usage de la contraception artificielle, au grand dam de nombre de couples catholiques. Il s'abstiendra de même de réformer le statut sacralisé des prêtres, en maintenant la règle du célibat obligatoire et en refusant fermement l'égalité des femmes avec les hommes dans l'exercice des ministères. Mis à part le bref pontificat de Jean-Paul I^{er} (trente-trois jours), Jean-Paul II (1978-2005) et Benoît XVI (2005-2013) continueront et accentueront la reprise en main de

Paul VI sur la dynamique conciliaire. Jean-Paul II, en particulier, veillera à nommer des évêques conservateurs, accordera un faible intérêt à la théologie de la libération voire la suspectera, et publiera le *Catéchisme de l'Église catholique* (1992), écrit dans les seuls termes de la doctrine traditionnelle.

Le bilan du pape François, élu pas le conclave de mars 2013, est lui aussi mitigé. Son élection avait plutôt bien commencé avec le choix du nom de François, ses premiers mots en termes simples au balcon de la basilique Saint-Pierre, son installation à la résidence Sainte-Marthe plutôt que dans le « palais apostolique », ses avertissements au collège des cardinaux sur les dangers des quinze maladies et des tentations curiales¹, ses constants appels à un accueil plus humain des migrants fuyant leurs pays et ses deux premiers grands documents : l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium* sur l'annonce de l'Évangile dans le monde d'aujourd'hui (2013) et l'encyclique *Laudato si'* sur les défis actuel de l'écologie). Puis, au tournant des années 2016-2017, cette ouverture s'affaiblit et ses propos devinrent franchement conservateurs. Il revint aux paroles de condamnation de l'IVG, traitant les médecins la pratiquant de « tueurs à gage ». Il parla de manière ambiguë des homosexuels, de leur reconnaissance et de la possibilité de leur mariage en 2022. Et puis vint la gestion des deux derniers synodes. Celui de 2018 sur l'Amazonie au cours duquel une majorité d'évêques avaient voté pour l'ordination de *virī probati*, c'est-à-dire d'hommes laïcs mariés, ayant fait preuve d'une conduite sage et susceptibles d'animer les petites communautés chrétiennes dispersées dans cette vaste région de l'Amazonie. Dans le document post-synodal présentant les résultats de ce synode, le pape François ne prit pas en compte le vote des évêques, faisant prévaloir son pouvoir de pontife romain. Une décision allant à l'encontre de la démarche

1. Discours du pape François lors de la présentation des vœux de Noël à la Curie romaine, le 22 décembre 2014. Cf. *La Croix* du 24 décembre 2014.

synodale. En 2025, le sentiment majoritaire de déception chez les catholiques, du moins en Europe, est quasiment le même à l'issue des deux sessions automnales de 2023 et 2024. Y ont été écartées des décisions pratiques susceptibles de revitaliser l'Église catholique, comme la réforme du célibat obligatoire ou la place des femmes. Ce synode n'a pas abordé non plus l'aspect obsolète de la doctrine chrétienne officielle datant de seize siècles. Que signifie une dynamique synodale contredite, voire manipulée, par les décisions finales d'un seul homme ?

Cette reprise en main de la gouvernance catholique par les papes de l'après-concile s'avère ainsi plutôt restauratrice des anciennes pratiques de centralisation et de contrôle tous azimuts de la vie des catholiques. Le caractère vertical du fonctionnement de l'Institution catholique est renforcé par l'absence de processus électoraux pour les évêques, sans la moindre consultation démocratique au niveau du pape qui nomme lui-même les cardinaux et les évêques choisis par les nonces ainsi que par les présidents des conférences épiscopales.

C'est sur le constat de ces éléments que le projet d'un ouvrage cherchant à faire le point sur la papauté romaine est né dans notre esprit. Ce livre le fait en recourant à l'étude de sources du Nouveau Testament, en revisitant l'histoire de l'Église catholique occidentale, avec notamment les ruptures du XVI^e siècle. Il s'arrête ensuite sur les difficultés de l'Église catholique dans la période dite moderne, pour comprendre la naissance et le développement de l'athéisme, les bienfaits et les exigences de la démocratie, les émancipations sociétales...

Face à la baisse de la pratique dominicale dans les pays de l'Europe (en France elle avoisine aujourd'hui les 2 % au niveau national), face à la crise des vocations diocésaines et au tarissement des ordinations à la prêtrise, colmatée pour le moment par des prêtres issus d'instituts traditionnels de droit pontifical ou la venue de prêtres de l'Afrique au sud du Sahara et d'autres pays, n'ayant disposé que d'une formation plutôt

conservatrice, l'Église catholique institutionnelle est entrée dans une crise profonde. Dans ce processus, le rôle de la papauté romaine n'est pas neutre. Faut-il attendre indéfiniment ou désespérément l'élection d'un pape vraiment réformateur, alors que tout montre que le système catholique est bloqué ? Ou bien faut-il poser plus clairement l'hypothèse d'une modification substantielle du statut du pape romain, pour redonner à l'ensemble catholique des capacités d'innovation et de pluralisme, avec moins d'uniformité et plus de liberté ? C'est cette seconde hypothèse que nous suggérons et développons.

PREMIÈRE PARTIE

JALONS HISTORIQUES

1

Pierre selon le Nouveau Testament

Et sur cette pierre, je bâtirai mon église

Paul FLEURET

« L'Église n'est pas une démocratie mais une communauté dirigée par le seul Christ. Elle naît d'une décision de Dieu et non des hommes. Sa confession de foi n'est pas mise aux voix. Ses ministres ne sont pas des délégués de la base mais reçus et comme suscités par l'Esprit. Ses orientations pastorales ne font pas l'objet de navettes parlementaires ».

Voilà ce qu'écrivait dans *La Croix* en mars 2013 Sylvain Grasser, assomptionniste. Ce disant, il ne faisait que reprendre la doctrine officielle exprimée :

– au concile Vatican II (*Lumen gentium*, III) : « 18. *Le concile enseigne que Jésus Christ a édifié la sainte Église en envoyant ses Apôtres (cf. Jn 20,21) ; il a voulu que les successeurs de ces Apôtres – les évêques – soient dans l'Église, pasteurs jusqu'à la consommation des siècles. 21. Les Apôtres furent enrichis par le Christ d'une effusion de l'Esprit Saint descendant sur eux ; eux-mêmes, par l'imposition des mains, transmirent à leurs collaborateurs le don*

spirituel qui s'est communiqué jusqu'à nous à travers la consécration épiscopale » ;

- dans le Catéchisme de Jean-Paul II : « 763. ... le Royaume des cieux sur la terre. L'Église est le Règne du Christ déjà mystérieusement présent. 765. Le Seigneur Jésus a doté sa communauté d'une structure qui demeurera jusqu'au plein achèvement du Royaume. 759. [...] Cette famille de Dieu (l'Église) se constitue et se réalise graduellement au long des étapes de l'histoire humaine, selon les dispositions du Père : en effet, l'Église a été préfigurée dès l'origine du monde, merveilleusement préparée dans l'histoire du peuple d'Israël... ».

En résumé, l'Église n'est nullement une organisation humaine mais résulte du vouloir éternel de Dieu qui dirige l'Histoire. Son fonctionnement, dont les évangiles témoignent, est reçu et suscité par l'Esprit. Et sa structure – hiérarchique – a l'assurance d'un avenir éternel...

Mais qu'en est-il, de cette organisation et du pouvoir, dans les lettres de Paul et des autres écrivains du Nouveau Testament ?

De l'avis de tous, le plus ancien écrit « chrétien » est la première lettre aux Thessaloniens, écrite par Paul, Silouane (dit aussi Silas ou Silvain) et Timothée en 50-51. Ce trio s'adresse à « l'assemblée » (ἐκκλησία-ecclesia) des croyants qui « se sont tournés vers Dieu, abandonnant les idoles dans l'attente de son Fils ». Une assemblée de frères qui ont « appris de Dieu à s'aimer les uns les autres ». L'organisation de cette communauté ? La lettre recommande « d'avoir en considération ceux qui peinent parmi vous et qui prédisent sur vous dans le Seigneur, et qui vous avertissent. Estimez-les extrêmement avec amour, à cause de leur œuvre. Soyez en paix entre vous » (5,12). Pas de hiérarchie mais l'indispensable organisation d'un groupe qui veut vivre et durer. Rien qui